

MESURES EN VIGUEUR

PALIER 3

Mesures intermédiaires

Restriction ou arrêt de certaines activités à risque plus élevé

Rassemblements privés

Maximum de 6 personnes OU 2 familles
(donc 2 familles acceptées même si plus de 6 personnes)

Activités organisées dans un endroit public

Maximum de 25 personnes à l'intérieur et l'extérieur
Dans un lieu avec permis d'alcool : activités dansantes interdites, fin de la vente d'alcool à 23 h, aucune consommation d'alcool après minuit
(salles louées, lieux de culte, événements festifs, mariages, célébrations professionnelles ou scolaires, BBQ, pique-niques, etc.)

Auditoires et audiences dans un lieu public

Maximum de 250 personnes
Personnes assises, relativement immobiles, parlent peu ou pas, sous supervision de personnel
(salles de spectacle, théâtres, cinémas, etc.)



Alerte!

Montréal

Chaudière-Appalaches

Capitale-Nationale :

Agglomération de Québec, incluant Saint-Augustin-de-Desmaures, L'Ancienne-Lorette et Wendake, MRC de L'Île-d'Orléans, de la Jacques-Cartier et de la Côte-de-Beaupré

+ Mesures additionnelles applicables à long terme

+ Mesures temporaires

MESURES EN VIGUEUR

PALIER 3

Mesures intermédiaires

Restriction ou arrêt de certaines activités à risque plus élevé

Bars, brasseries, tavernes et casinos

Maximum de 6 personnes par table
Fin de la vente d'alcool devancée à 23 h et fermeture à minuit

Restaurants

Maximum de 6 personnes par table
Fin de la vente d'alcool à 23 h et aucune consommation d'alcool après minuit

Commerces

1 personne par ménage recommandée
Services de livraison et aide des proches privilégiés pour les personnes à risque élevé de complications



Alerte!

Montréal Chaudière-Appalaches Capitale-Nationale :

Agglomération de Québec, incluant Saint-Augustin-de-Desmaures, L'Ancienne-Lorette et Wendake, MRC de L'Île-d'Orléans, de la Jacques-Cartier et de la Côte-de-Beaupré

+ Mesures additionnelles applicables à long terme
+ Mesures temporaires

MESURES EN VIGUEUR

PALIER 3

Mesures intermédiaires

Restriction ou arrêt de certaines activités à risque plus élevé

**Déplacements
interrégionaux**

Non recommandés

CHSLD

Visites à des fins humanitaires
Visites des proches aidants apportant une aide
significative

RPA

Maximum de 6 personnes présentes à la fois dans
l'unité locative, incluant le résident



Alerte!

Montréal

Chaudière-Appalaches

Capitale-Nationale :

Agglomération de Québec, incluant
Saint-Augustin-de-Desmaures,
L'Ancienne-Lorette et Wendake,
MRC de L'Île-d'Orléans, de la Jacques-
Cartier et de la Côte-de-Beaupré

**+ Mesures additionnelles
applicables à long terme**

+ Mesures temporaires